

# [ RÉFÉRENTIEL ]

Certificat de Qualification Professionnelle



## "PEINTRE SPÉCIALISTE"

---

Inscription RNCP :

Mode d'accès :

Formation continue salariés, contrat de professionnalisation,  
demandeurs d'emploi, POEC et hors POEC et VAE



# SOMMAIRE RÉFÉRENTIEL

Certificat de Qualification Professionnelle



## Peintre Spécialiste

→	Préambule.....	1
→	Organisation des référentiels.....	3
→	Informations sur le référentiel CQP.....	5

### REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

→	Extrait de la fiche de qualification RNQSA.....	9
→	Interface activités / unités de compétences / blocs de compétences.....	11

### REFERENTIEL DE CERTIFICATION

→	Conditions de certification pour les salariés en formation continue.....	15
→	Conditions de certification pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une POEC.....	17
→	Conditions de certification pour les candidats en contrat de professionnalisation ou demandeurs d'emploi (hors POEC).....	27
→	Conditions de certification pour les candidats en VAE.....	29

### REFERENTIEL DE FORMATION

→	Cadre de la formation.....	33
→	Parcours de la formation.....	35

### ANNEXES

→	Fiche de qualification du RNQSA.....	39
→	Règles générales d'accès à la certification.....	41



# PREAMBULE

## **1. Le Certificat de Qualification Professionnelle<sup>1</sup>**

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification délivrée par la Branche et élaborée en réponse aux besoins des professionnels des services de l'automobile. Chaque CQP est créé ou renouvelé par décision de la commission paritaire nationale (CPN).

L'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) gère l'ensemble du dispositif CQP<sup>2</sup>.

## **2. L'accès au CQP**

Les CQP sont accessibles après un parcours de formation, pour des salariés comme des demandeurs d'emploi, par la voie du contrat de professionnalisation ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Pour l'accès au CQP par la voie de la VAE, l'intéressé peut engager sa démarche dès lors qu'il a été préalablement déclaré recevable.

Selon les dispositions de l'accord paritaire national du 20 janvier 2004, complété par l'avenant du 28 avril 2011 et l'avenant 71 du 3 juillet 2014 relatif aux certificats de qualification professionnelle, le dispositif des CQP s'adresse aux personnes suivantes :

- jeunes de 16 à 25 ans ainsi qu'adultes éligibles à un dispositif de formation en alternance de durée suffisante ;
- salariés de la branche, dans le cadre du congé individuel de formation ;
- salariés de la branche, dans le cadre de l'engagement pris par l'entreprise tel que prévu au 1er alinéa de l'article 3-02 b) ou 3B-02 b) de la convention collective ;
- salariés de la branche, dans le cadre d'actions de formation professionnelle continue à l'initiative de l'entreprise ou à l'initiative individuelle du salarié, autres que celles visées au tiret précédent ;
- personnes issues de la profession, en recherche d'emploi, et souhaitant acquérir une qualification propre et faciliter leur réinsertion ;
- salariés ou demandeurs d'emploi, relevant d'un autre secteur d'activité, et souhaitant une reconversion professionnelle dans la branche des services de l'automobile, et notamment publics visés au 3° de l'article L 6325-1 du code du travail.

## **3. Les organismes préparant au CQP**

Les organismes préparant aux CQP font l'objet d'une habilitation délivrée par l'ANFA. Le cahier des charges d'habilitation, disponible sur le site de l'ANFA ou auprès de ses services, en définit les modalités.

---

<sup>1</sup> Accord paritaire national du 20 janvier 2004 complété par les avenants du 28 avril 2011 et du 3 juillet 2014.

<sup>2</sup> Accord paritaire national du 26 janvier 2011 relatif aux activités et aux missions de l'ANFA.

#### **4. Les enjeux de la rénovation des CQP**

Suite à la réforme de la formation professionnelle de 2014, et des accords de branche du 3 juillet 2014, les référentiels des CQP de la branche des services de l'automobile ont fait l'objet d'une rénovation importante, dont les enjeux étaient :

- de favoriser l'accessibilité des CQP en proposant des blocs et unités de compétences compatibles avec des actions de formation courtes (14h, 21h ou 28h), et avec le nombre d'heures acquises chaque année au titre du compte personnel de formation (soit 24h),
- de développer la mobilité en favorisant un système d'équivalences par blocs et/ou unités de compétences au sein des CQP d'une même filière mais également entre les CQP de filières différentes.

# ORGANISATION DES REFERENTIELS

Le CQP est composé de trois référentiels :

## → Un référentiel d'activités et de compétences professionnelles :

Il décrit les activités, blocs de compétences et unités de compétences. Il est constitué en miroir de la fiche de qualification visée et se décline comme suit :

- le descriptif de l'activité telle que décrite dans la fiche de qualification du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA)
- une interface avec :
  - l'intitulé de la qualification (dénomination de la qualification visée),
  - les unités de compétences associées aux activités. Elles représentent la compétence visée par l'activité et correspondent chacune à la plus petite unité pouvant faire l'objet d'une reconnaissance certificative
  - les unités de compétences sont regroupées de façon cohérente et homogène dans des blocs de compétences

## → Un référentiel de certification :

Un document unique concernant les règles générales d'accès à la certification, validé par les partenaires sociaux de la branche, figure en annexe de ce référentiel.

Pour compléter ce document, ce référentiel contient un référentiel de certification qui décrit les cas spécifiques de certification de ce CQP pour chacune des voies d'accès.

Pour la formation continue : Il précise les savoirs associés exigés pour l'obtention de chaque unité de compétences constitutives des blocs et donc du CQP. Ces deux éléments sont réunis sous le terme de savoirs associés.

Il indique aussi, le cas échéant, les situations particulières qui dérogent aux règles générales d'accès à la certification.

Pour les Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, l'évaluation se fera par bloc de compétences, sur la base des savoirs associés.

Pour les contrats de professionnalisation et demandeurs d'emploi (hors POEC), il précise par bloc de compétences les critères d'évaluation et décrit les modalités d'évaluation (questionnaire, mise en situation, étude de cas...)

Pour la validation des acquis de l'expérience, il précise par bloc de compétences les critères d'évaluation

## → Un référentiel de formation :

Conformément aux accords paritaires, il précise pour les contrats de professionnalisation la durée de la formation et ses caractéristiques.

**Les objectifs et contenus de formation préconisés ne sont pas détaillés dans ce référentiel, ils font l'objet d'un document séparé, nommé cahier des charges de la formation.**





# — [ INFORMATIONS SUR LE REFERENTIEL CQP

Le référentiel du CQP "Peintre Spécialiste" a été **validé par la CPN de Septembre 2015**. Il remplace la précédente version du référentiel datant de 2006.

Les **principales modifications** portent sur les éléments suivants :

- Une identification des compétences sous la forme de blocs et unités
- Les modalités d'évaluation pour les candidats salariés en formation continue ou demandeurs d'emploi dans le cadre de POEC :
  - o Certaines compétences sont évaluées par un outil d'évaluation mis à disposition de l'organisme évaluateur habilité par l'ANFA
- La modification des épreuves pour les candidats en contrat de professionnalisation

Il est **applicable** par tous les organismes de formation habilités par les services de l'ANFA à partir de Septembre 2015.

Ce référentiel prévoit **l'accès du CQP "Peintre Spécialiste"** par :

- La formation continue pour les salariés
- La formation pour les demandeurs d'emploi
- La formation dans le cadre du contrat de professionnalisation
- La validation des acquis de l'expérience



# REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Peintre Spécialiste"





# PEINTRE SPÉCIALISTE

(Extrait de la fiche de qualification B.6.2 - RNQSA 2015)

→ **Intitulé de la qualification :**

Peintre spécialiste

→ **Objet de la qualification :**

Le peintre spécialiste réalise l'ensemble des activités de préparation et l'application de peinture sur véhicules.

→ **Contenu de la qualification :**

A - Activités techniques :

- protection et traitements de surfaces,
- masticage / ponçage / apprêtage / marouflage,
- mise en peinture,
- réalisation de raccords,
- application de peintures nacrées / quadricouches...,
- réfection de surface des éléments composites (granulométrie).

B - Organisation et gestion de l'intervention :

B.1 - Organisation de l'intervention :

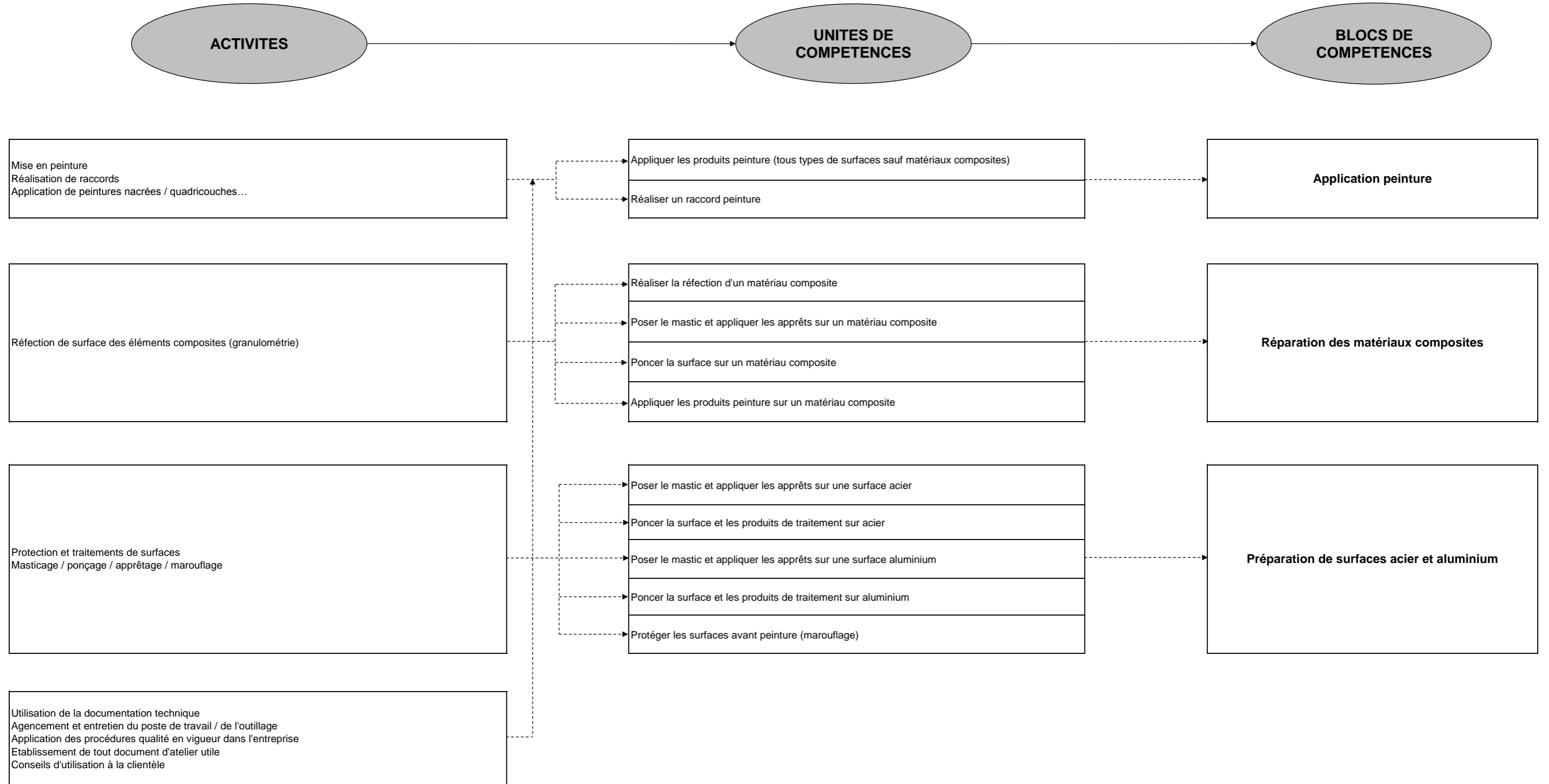
- utilisation de la documentation technique,
- agencement et entretien du poste de travail / de l'outillage,
- application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de l'intervention :

- établissement de tout document d'atelier utile,
- conseils d'utilisation à la clientèle.



## CQP PEINTRE SPÉCIALISTE







# REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Peintre Spécialiste"





# CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les salariés en formation continue

Les règles générales d'accès à la certification (cf. document en annexe de ce référentiel) décrivent les conditions d'accès à la certification ainsi que les conditions d'évaluation des unités de compétences pour les salariés en formation continue.

En complément de ces règles générales, ce référentiel décrit en page suivante, pour chacune des unités de compétences constitutives du CQP, les savoirs associés précisant le contour de la compétence visée par l'unité et servant de cadre à l'évaluation.

Compte tenu de l'importance du geste professionnel dans les activités du "Peintre Spécialiste", une exception aux règles générales d'accès est faite pour ce CQP : les questionnaires d'évaluation seront complétés, sur certains blocs de compétences, d'une évaluation réalisée par le formateur à partir de l'observation du candidat lors de la formation.

Cette évaluation, basée sur l'observation, portera sur certaines unités de compétences constitutives de ces blocs du CQP. Les blocs de compétences et unités de compétences concernés par cette exception aux règles générales d'accès sont les suivants :

Blocs de compétences	Unités de compétences
Application peinture	Appliquer les produits peinture (tous types de surfaces sauf matériaux composites)
	Réaliser un raccord peinture
Réparation des matériaux composites	Poser le mastic et appliquer les apprêts sur un matériau composite
	Réaliser la réfection d'un matériau composite
Préparation de surfaces acier et aluminium	Poser le mastic et appliquer les apprêts sur une surface acier
	Poser le mastic et appliquer les apprêts sur une surface aluminium

S'agissant de l'entretien de narration d'activité devant le jury, pour le CQP "Peintre Spécialiste", il sera d'une durée de 30 minutes maximum et portera sur l'appréciation des compétences clés suivantes :

- Réaliser un raccord
- Réparer un élément composite

Des grilles d'appréciation construites par l'ANFA seront mises à la disposition du jury.



# CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une POEC

Les règles générales d'accès à la certification (cf. document en annexe de ce référentiel) décrivent les conditions d'accès à la certification ainsi que les conditions d'évaluation des blocs de compétences pour les demandeurs d'emploi dans le cadre d'une POEC.

En complément de ces règles générales, ce référentiel décrit en page suivante, les savoirs associés précisant le contour de la compétence visée et servant de cadre à l'évaluation.

Compte tenu de l'importance du geste professionnel dans les activités du "Peintre Spécialiste", une exception aux règles générales d'accès est faite pour ce CQP : les questionnaires d'évaluations seront complétés sur certains blocs de compétences d'une évaluation réalisée par le formateur à partir de l'observation du candidat lors de la formation.

Les blocs de compétences concernées par cette exception aux règles générales d'accès sont les suivantes :

<b>Blocs de compétences</b>
Application peinture
Réparation des matériaux composites
Préparation de surfaces acier et aluminium

L'entretien de narration d'activité devant le jury se déroulera dans les mêmes conditions que pour les salariés en formation continue, cependant la durée est fixée à 30 minutes maximum.



# SAVOIRS ASSOCIES AUX UNITES DE COMPETENCES

## BLOC DE COMPETENCES : APPLICATION PEINTURE

<b>Unité de compétences : Appliquer les produits peinture (tous types de surfaces sauf matériaux composites)</b>	
<b>Connaissances</b>	<b>Savoir faire</b>
Connaître les techniques d'application des différentes teintes	Savoir appliquer une teinte opaque
Connaître le matériel pour l'application des différentes teintes	Savoir appliquer une teinte mate
Connaître les différentes causes des défauts et les méthodes de rectification	Savoir appliquer une teinte métallisée
Connaître les produits, matériel et méthode de polissage et de lustrage	Savoir appliquer une teinte nacrée
Connaître la composition et le mode d'entretien des équipements liés à la pulvérisation	Savoir appliquer une teinte tri-couches
Connaître les règles d'hygiène et de sécurité lors de l'application d'un produit de finition	Savoir appliquer une teinte quadri-couches
	Savoir déterminer les opérations de rectification appropriée en fonction du défaut (choix de la méthode, de l'outil, des produits)
	Savoir effectuer des opérations de polissage et de lustrage
	Savoir entretenir son espace de travail et le matériel (cabine, aire de prépa, réseau d'air, pistolet...)
	Savoir appliquer les règles d'hygiène et de sécurité lors de l'application d'un produit de finition

## Unité de compétences : Réaliser un raccord peinture

Connaissances	Savoir faire
Connaître les techniques d'application d'un raccord noyé, fondu ou localisé	Savoir réaliser un raccord noyé
Connaître le matériel pour réaliser un raccord	Savoir réaliser un raccord fondu
Connaître les préparations spécifiques pour réaliser un raccord	Savoir réaliser un raccord localisé
Connaître les différentes causes des défauts	Savoir déterminer les opérations de rectification appropriée en fonction du défaut (choix de la méthode, de l'outil, des produits)
Connaître les produits, matériel et méthode de polissage et de lustrage	Savoir effectuer des opérations de polissage et de lustrage
Connaître la composition et le mode d'entretien des équipements liés à la pulvérisation	Savoir entretenir son espace de travail et le matériel (cabine, aire de prépa, réseau d'air, pistolet...)
Connaître les règles d'hygiène et de sécurité lors de la réalisation d'un raccord	Savoir appliquer les règles d'hygiène et de sécurité lors de la réalisation d'un raccord



## **BLOC DE COMPETENCES : REPARATION DES MATERIAUX COMPOSITES**

<b>Unité de compétences : Réaliser la réparation d'un matériau composite</b>	
<b>Connaissances</b>	<b>Savoir faire</b>
Connaître les propriétés des différents matériaux composites	Savoir exploiter la fiche technique des produits utilisés pour la réparation d'une surface en matériau composite (méthode, outillage, séchage...)
Connaître les méthodes de réparation d'un matériau composite	Savoir identifier le type de matériau composite
Connaître le matériel de réparation d'un matériau composite	Savoir analyser l'intervention et associer une technique de réparation à un matériau
Connaître les produits de réparation d'un matériau composite	Savoir réparer un matériau composite par collage
Connaître les règles et le matériel de protection d'hygiène et sécurité liées à utilisation des produits de réparation d'un matériau composite	Savoir réparer un matériau composite par application de résine/toile ou mat
	Savoir réparer un matériau composite par soudage
	Savoir réparer un matériau composite par agrafage
	Savoir sécher les produits de réparation d'un support en matériau composite
	Savoir appliquer les règles et utiliser le matériel de protection d'hygiène et sécurité liées à la réparation d'un matériau composite

### Unité de compétences : Poser le mastic et appliquer les apprêts sur un matériau composite

Connaissances	Savoir faire
Connaître les différents traitements de surface d'origine d'un matériau composite	Savoir exploiter la fiche technique des produits utilisés sur une surface en matériau composite (méthode, outillage, séchage...)
Connaître les propriétés des matériaux composites	Savoir préparer les produits de traitement de surface en matériau composite
Connaître la gamme de traitements de surface préconisée pour les supports en matériau composite	Savoir poser et appliquer les produits sur un support en matériau composite
Connaître les produits à utiliser pour les supports en matériau composite (caractéristiques, temps de séchage, mélange...)	Savoir utiliser le matériel d'application des produits sur un support en matériau composite
Connaître la composition et le mode d'entretien du réseau d'air comprimé lié à la pulvérisation	Savoir sécher les produits appliqués sur un support en matériau composite
Connaître les règles et le matériel de protection d'hygiène et sécurité liées à utilisation des produits de sous-couches	Savoir entretenir son espace de travail et le matériel (cabine, aire de prépa, réseau d'air, pistolet...)
	Savoir appliquer les règles et utiliser le matériel de protection d'hygiène et sécurité liées à utilisation des produits de sous-couches

### Unité de compétences : Poncer la surface sur un matériau composite

Connaissances	Savoir faire
Connaître la méthode de préparation des supports en matériau composite	Savoir dégraisser et poncer un élément de carrosserie en matériau composite
Connaître les règles de granulométrie	Savoir identifier un dégraissant et un abrasif appropriés aux travaux à réaliser
Connaître les règles et le matériel de protection d'hygiène et sécurité liées à utilisation des produits de dégraissage et ponçage	Savoir définir et utiliser les différents outillages de ponçage
	Savoir appliquer les règles et utiliser le matériel de protection d'hygiène et sécurité liées à utilisation des produits de dégraissage et ponçage

## Unité de compétences : Appliquer les produits peinture sur un matériau composite

<b>Connaissances</b>	<b>Savoir faire</b>
Connaître les techniques d'application des différentes teintes assouplies	Savoir appliquer une teinte opaque assouplie
Connaître le matériel pour l'application des différentes teintes	Savoir appliquer une teinte mate assouplies
Connaître les différentes causes des défauts et les méthodes de rectification	Savoir appliquer une teinte métallisée assouplies
Connaître les produits, matériel et méthode de polissage et de lustrage	Savoir appliquer une teinte nacrée assouplies
Connaître la composition et le mode d'entretien des équipements liés à la pulvérisation	Savoir appliquer une teinte tri-couches assouplies
Connaître les règles d'hygiène et de sécurité lors de l'application d'un produit de finition	Savoir appliquer une teinte quadri-couches assouplies
	Savoir déterminer les opérations de rectification appropriée en fonction du défaut (choix de la méthode, de l'outil, des produits) assouplies
	Savoir effectuer des opérations de polissage et de lustrage
	Savoir entretenir son espace de travail et le matériel (cabine, aire de prépa, réseau d'air, pistolet...)
	Savoir appliquer les règles d'hygiène et de sécurité lors de l'application d'un produit de finition

## **BLOC DE COMPETENCES : PREPARATION DE SURFACES ACIER ET ALUMINIUM**

### **Unité de compétences : Poser le mastic et appliquer les apprêts sur une surface acier**

<b>Connaissances</b>	<b>Savoir faire</b>
Connaître les différents traitements de surface d'origine	Savoir exploiter la fiche technique des produits utilisés sur une surface acier (méthode, outillage, séchage...)
Connaître les propriétés de l'acier	Savoir préparer les produits de traitement de surface acier
Connaître la gamme de traitements de surface préconisée pour les supports en acier	Savoir poser et appliquer les produits sur un support en acier
Connaître les produits à utiliser pour les supports en acier (caractéristiques, temps de séchage, mélange...)	Savoir utiliser le matériel d'application des produits sur un support en acier
Connaître la composition et le mode d'entretien du réseau d'air comprimé lié à la pulvérisation	Savoir sécher les produits appliqués sur un support en acier
Connaître les règles et le matériel de protection d'hygiène et sécurité liées à utilisation des produits de sous-couches	Savoir entretenir son espace de travail et le matériel (cabine, aire de prépa, réseau d'air, pistolet...)
	Savoir appliquer les règles et utiliser le matériel de protection d'hygiène et sécurité liées à utilisation des produits de sous-couches

### **Unité de compétences : Poncer la surface et les produits de traitement sur acier**

<b>Connaissances</b>	<b>Savoir faire</b>
Connaître la méthode de préparation des supports en acier	Savoir dégraisser et poncer un élément de carrosserie en acier
Connaître les règles de granulométrie	Savoir identifier un dégraissant et un abrasif appropriés aux travaux à réaliser
Connaître les règles et le matériel de protection d'hygiène et sécurité liées à utilisation des produits de dégraissage et ponçage	Savoir définir et utiliser les différents outillages de ponçage
	Savoir appliquer les règles et utiliser le matériel de protection d'hygiène et sécurité liées à utilisation des produits de dégraissage et ponçage

### Unité de compétences : Poser le mastic et appliquer les apprêts sur une surface aluminium

Connaissances	Savoir faire
Connaître les différents traitements de surface d'origine	Savoir exploiter la fiche technique des produits utilisés sur une surface aluminium (méthode, outillage, séchage...)
Connaître les propriétés de l'aluminium	Savoir préparer les produits de traitement de surface aluminium
Connaître la gamme de traitements de surface préconisée pour les supports en aluminium	Savoir poser et appliquer les produits sur un support en aluminium
Connaître les produits à utiliser pour les supports en aluminium (caractéristiques, temps de séchage, mélange...)	Savoir utiliser le matériel d'application des produits sur un support en aluminium
Connaître la composition et le mode d'entretien du réseau d'air comprimé lié à la pulvérisation	Savoir sécher les produits appliqués sur un support en aluminium
Connaître les règles et le matériel de protection d'hygiène et sécurité liées à utilisation des produits de sous-couches	Savoir entretenir son espace de travail et le matériel (cabine, aire de prépa, réseau d'air, pistolet...)
	Savoir appliquer les règles et utiliser le matériel de protection d'hygiène et sécurité liées à utilisation des produits de sous-couches

### Unité de compétences : Poncer la surface et les produits de traitement sur aluminium

Connaissances	Savoir faire
Connaître la méthode de préparation des supports en aluminium	Savoir dégraisser et poncer un élément de carrosserie en aluminium
Connaître les règles de granulométrie	Savoir identifier un dégraissant et un abrasif appropriés aux travaux à réaliser
Connaître les règles et le matériel de protection d'hygiène et sécurité liées à utilisation des produits de dégraissage et ponçage	Savoir définir et utiliser les différents outillages de ponçage
Savoir appliquer les règles et utiliser le matériel de protection d'hygiène et sécurité liées à utilisation des produits de dégraissage et ponçage	

**Unité de compétences : Protéger les surfaces avant peinture (marouflage)**

<b>Connaissances</b>	<b>Savoir faire</b>
Connaître les différentes techniques de marouflage des surfaces non peintes	Savoir identifier le matériel de marouflage (adhésif, mousse, kraft, housse plastique...) approprié aux travaux à réaliser
Connaître le matériel de marouflage des surfaces non peintes	Savoir maroufler/cacher les surfaces non peintes d'un véhicule

# CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les candidats en contrat de professionnalisation ou demandeurs d'emploi (hors POEC)

Les règles générales d'accès à la certification (cf. document en annexe de ce référentiel) prévoient que chaque référentiel décrive les modalités d'évaluation de chacun des blocs de compétences du CQP visé.

On trouvera donc ci-dessous le descriptif des conditions d'évaluation de chacun des blocs de compétences.

S'agissant de l'entretien devant le jury, celui-ci se déroulera dans les mêmes conditions que pour les salariés en formation continue (cf. page 15).

Pour sa délibération le jury disposera également d'une grille d'appréciation du parcours du candidat en entreprise, renseignée conjointement par le tuteur entreprise et le formateur, suivant la grille proposée par les services de l'ANFA.

## Bloc de compétences : Application peinture

Critères	Modalités évaluation	Durée	Evaluateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité de la préparation du poste de travail</li> <li>Qualité visuelle du raccord réalisé</li> <li>Respect des conditions d'hygiène et de sécurité</li> <li>Bon entretien du matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en situation professionnelle portant sur la réalisation d'un raccord sur la base d'une grille d'évaluation fournie par les services de l'ANFA</li> </ul>	<b>3 heures ou temps constructeur</b>	<b>Formateur de l'organisme de formation</b>

## Bloc de compétences : Réparation des matériaux composites

Critères	Modalités évaluation	Durée	Evaluateur
<ul style="list-style-type: none"> <li>La réfection du matériau est conforme aux exigences</li> <li>Les conditions d'hygiène et de sécurité sont respectées</li> <li>L'organisation du poste est correcte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en situation portant sur la réfection d'un élément en matériaux composite (hors peinture) sur la base d'une grille fournie par les services de l'ANFA</li> </ul> <p>Selon le sujet modèle fourni par l'ANFA</p>	<b>2 heures maximum</b>	<b>Formateur de l'organisme de formation</b>

**Bloc de compétences : Préparation de surfaces acier et aluminium**

<b>Critères</b>	<b>Modalités évaluation</b>	<b>Durée</b>	<b>Evaluateur</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les mastics et apprêts sont posés correctement</li><li>• Le ponçage permet de restituer l'aspect d'origine</li><li>• Les sous couches sont appliquées correctement</li><li>• L'organisation du poste et l'entretien du matériel sont adaptés</li><li>• Les conditions d'hygiène et de sécurité sont respectées</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en situation portant sur la préparation d'une surface aluminium ou acier avant mise en peinture sur la base d'une grille fournie par les services de l'ANFA</li></ul>	<b>3 heures ou temps constructeur</b>	<b>Formateur de l'organisme de formation</b>



# CONDITIONS DE CERTIFICATION pour les candidats en VAE

Afin d'obtenir le CQP "Peintre Spécialiste" le candidat doit valider les blocs de compétences constitutifs du CQP (cf. interface page 11).

Le candidat inscrit dans un parcours VAE renseigne le dossier de validation en apportant les preuves de ses compétences et en les mettant en relation avec celles requises par le CQP "Peintre Spécialiste".

Ce dossier constitue un support pour la validation et pour l'entretien devant le jury. L'entretien devant le jury sera d'une durée de 1h30 maximum.

Le jury évaluera les candidats, pour chacun des blocs de compétences, selon les critères de validation définis ci-dessous. Une grille de validation et un guide du jury seront fournis par les services de l'ANFA.

## **Bloc de compétences : Application peinture**

- Maîtrise des techniques d'application peinture sur tout ou partie d'un véhicule
- Capacité à réaliser des raccords
- Respect des conditions d'hygiène et de sécurité

## **Bloc de compétences : Réparation des matériaux composites**

- Maîtrise des techniques de réparation des matériaux composites
- Maîtrise des techniques de préparation et d'application peinture sur ces matériaux
- Respect des conditions d'hygiène et de sécurité

## **Bloc de compétences : Préparation de surfaces acier et aluminium**

- Maîtrise des techniques d'application de mastics et apprêts sur les surfaces acier
- Maîtrise des techniques d'application de mastics et apprêts sur les surfaces aluminium
- Qualité du ponçage et de l'application des sous-couches
- Respect des conditions d'hygiène et de sécurité



# REFERENTIEL DE FORMATION

Certificat de Qualification Professionnelle

→ "Peintre Spécialiste"





## CADRE DE LA FORMATION

Conformément aux accords paritaires, ce référentiel de formation est construit pour la préparation au CQP par la voie du contrat de professionnalisation. Il définit notamment les pré-requis conseillés et la durée de formation qui doit être inscrite au contrat.

Les objectifs et contenus de formation ne sont pas détaillés dans ce référentiel, ils font l'objet d'un document séparé, nommé cahier des charges de la formation.

S'agissant du cadre de la formation continue, les objectifs et contenus de formation seront déclinés par les organismes de formation à partir des compétences visées et des savoirs associés en lien avec les activités visées et en prenant en compte le niveau des candidats au début du parcours de formation.

### → **Caractéristiques de la formation en contrat de professionnalisation**

#### **1 - Pré-requis conseillés**

Tout candidat intéressé et motivé et ayant satisfaits aux tests réalisés par l'organisme de formation permettant notamment de s'assurer des habiletés professionnelles.

#### **2 - Durée de la formation et des épreuves de certification**

<b>Durée minimale et maximale de la formation (hors épreuves de certification)</b>	<b>304 heures minimum 460 heures maximum</b>
<b>Durée des épreuves de certification par candidat</b>	<b>8 h 30</b>
<b>Durée totale minimale et maximale de la formation (incluant les épreuves de certification)</b>	<b>313 heures minimum 469 heures maximum</b>
<b>Modalité de la formation</b>	<b>Alternance entre l'organisme de formation et l'entreprise dont les activités correspondent aux finalités du C.Q.P.</b>



# — { PARCOURS DE LA FORMATION

PARCOURS	VOLUME HORAIRE PRECONISE
<b>Bloc de compétences : Application peinture</b>	
<i>Appliquer les produits peinture (tous types de surfaces sauf matériaux composites)</i>	<b>198 heures</b>
<i>Réaliser un raccord peinture</i>	
<b>Bloc de compétences : Réparation des matériaux composites</b>	
<i>Réaliser la réfection d'un matériau composite</i>	<b>100 heures</b>
<i>Poser le mastic et appliquer les apprêts sur un matériau composite</i>	
<i>Poncer la surface sur un matériau composite</i>	
<i>Appliquer les produits peinture sur un matériau composite</i>	
<b>Bloc de compétences : Préparation de surfaces acier et aluminium</b>	
<i>Poser le mastic et appliquer les apprêts sur une surface acier</i>	<b>120 heures</b>
<i>Poncer la surface et les produits de traitement sur acier</i>	
<i>Poser le mastic et appliquer les apprêts sur une surface aluminium</i>	
<i>Poncer la surface et les produits de traitement sur aluminium</i>	
<i>Protéger les surfaces avant peinture (marouflage)</i>	
Préparation à l'entretien devant le jury	<b>7 heures</b>
Régulation pédagogique	<b>35 heures</b>
Temps d'épreuves par candidat	<b>8 h 30</b>
<b>DUREE TOTALE</b> du parcours de formation (MAXIMUM)	<b>469 heures</b>

Les durées attribuées à chacun des blocs sont précisées à titre indicatif, elles pourront être adaptées par les organismes de formation en fonction des profils des candidats (certifications déjà acquises, expérience professionnelle ou personnelle...).





## **ANNEXES**



# FICHE DU REPERTOIRE NATIONAL DES QUALIFICATIONS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE \*

## PEINTRE SPÉCIALISTE

### 1/ Dénomination de la qualification :

Peintre spécialiste

### 2/ Objet de la qualification :

Le peintre spécialiste réalise l'ensemble des activités de préparation et l'application de peinture sur véhicules.

### 3/ Contenu de la qualification :

A - Activités techniques :

- protection et traitements de surfaces,
- masticage / ponçage / apprêtage / marouflage,
- mise en peinture,
- réalisation de raccords,
- application de peintures nacrées / quadricouches...,
- réfection de surface des éléments composites (granulométrie).

B - Organisation et gestion de l'intervention :

B.1 - Organisation de l'intervention :

- utilisation de la documentation technique,
- agencement et entretien du poste de travail / de l'outillage,
- application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de l'intervention :

- établissement de tout document d'atelier utile,
- conseils d'utilisation à la clientèle.

### 4/ Extensions possibles dans la qualification :

- réalisation des teintes,
- gestion du stock de produits peinture.

### 5/ Classement :

- échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 6
- échelons majorés accessibles : 7 / 8
  - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
  - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

### 6/ Modes d'accès à la qualification :

- soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la peinture :
  - . CAP peinture en carrosserie complété par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités figurant au paragraphe 3
  - . Titre professionnel du ministère de l'Emploi : peintre en carrosserie complété par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités figurant au paragraphe 3
  - . Bac professionnel réparation des carrosseries, préparé sous statut scolaire,
  - . CQP peintre spécialiste,
- soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

### 7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale
  - . peintre confirmé (fiche B.9.2),
  - . carrossier-peintre (fiche B.12.1).
- Transversale  
Voir Panorama\*



# Règles générales de certification

---

## Préambule

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le CPF a remplacé le DIF. Les actions éligibles au titre du CPF visent principalement des actions de formation certifiantes notamment le CQP.

Dans la branche des services de l'automobile, plusieurs voies d'accès permettent l'acquisition d'un CQP de la branche. Pour favoriser l'utilisation du CPF et mobiliser son financement pour obtenir un CQP, le dispositif d'accès aux CQP est rénové. Dans cette perspective, les CQP sont constitués de blocs et d'unités de compétences (appelés BC/UC).

Les unités de compétences sont les compétences visées, c'est la traduction des activités de la qualification visée.

Les blocs de compétences sont un regroupement d'unités qui fait sens et permet de comprendre le lien entre les unités de compétences au sein d'un même bloc.

## Introduction

Ces règles générales d'accès à la certification ont pour objectif de :

- viser une simplicité de mise en œuvre ;
- proposer des modalités adaptées aux modèles économiques des dispositifs : rapport qualité / coût optimisé ;
- favoriser l'attractivité des CQP ;
- veiller à la crédibilité des CQP délivrés par la branche des services de l'automobile.

## 1 Principes

- 1.1 Le CQP est délivré par un jury paritaire (composé d'un représentant patronal, d'un représentant salarié et d'un formateur prioritairement extérieur à l'OF qui a organisé la formation).**
- 1.2 Selon les voies d'accès, les modalités de formation et d'évaluation reposent sur les UC ou les BC :**
  - a. **En formation continue, la formation se déroule sur la base des UC. Pour valider une UC, il faut attester de la maîtrise des savoirs associés à l'UC.**
  - b. **En contrat de professionnalisation et pour les demandeurs d'emploi, la formation et la validation se déroulent sur la base des BC. Pour valider et acquérir un BC, la note obtenue doit être égale ou supérieure à 10/20.**
  - c. **En VAE, la validation (partielle ou totale) se déroule sur la base des BC.**
- 1.3 Le jury reçoit :**
  - a. **Dans le cadre de la formation continue, tous les candidats ayant au moins obtenu 80% des UC du CQP (les 20% d'UC non obtenus ne pouvant constituer un seul et même BC).**
  - b. **En contrat de professionnalisation et pour les demandeurs d'emploi, tous les candidats qu'ils aient ou non acquis l'ensemble des BC.**

1.4 La validation d'un BC valide tous les UC qui le composent et réciproquement.

1.5 Les UC et BC sont acquis pendant une durée de 5 ans.

## 2 Jury CQP

Le jury complète le PV que le candidat ait validé ou non le CQP afin de garantir la traçabilité des résultats.

Le rôle du jury est d'évaluer la maîtrise du métier correspondant au CQP visé, à l'aide de l'entretien avec narration d'activité sur les compétences clefs (appréciation de la maîtrise de la finalité des principales UC du CQP). Les critères d'évaluation spécifiques sont définis dans chaque référentiel CQP.

### ***Dans le cadre de la formation continue***

Le candidat se présente pour un entretien devant le jury dès lors qu'il a obtenu au moins 80% des UC constitutives du CQP.

Les candidats ayant moins de 80% des UC ne se présentent pas devant le jury (ils n'obtiennent donc pas le CQP). Cependant, ils gardent le bénéfice des UC et BC acquis pendant une durée de 5 ans. Ils peuvent acquérir les BC ou UC manquants par la FC ou la VAE.

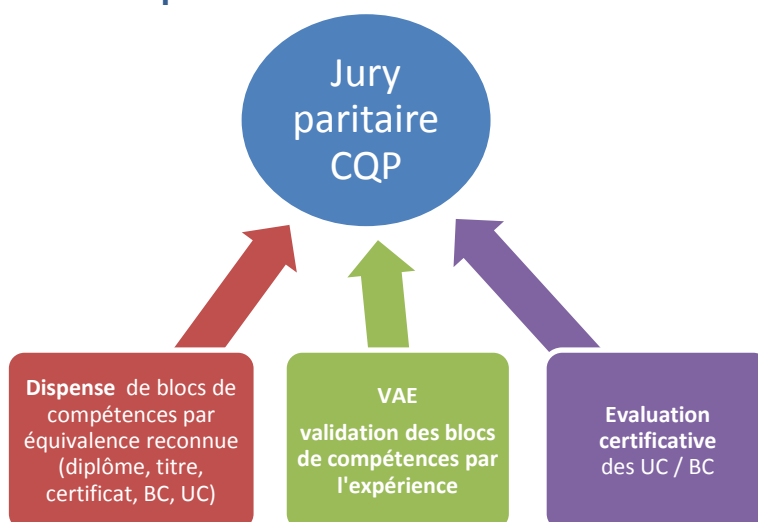
En cas d'admission au CQP, le jury pourra attribuer une mention d'encouragements ou de félicitations.

### ***En contrat de professionnalisation et pour les demandeurs d'emploi***

Tous les candidats se présentent devant le jury final qu'ils aient ou non validé et acquis l'ensemble des BC constitutifs du CQP. Le jury prendra connaissance, à l'occasion de l'entretien avec narration d'activité, des pièces justifiant les blocs acquis ou non par chaque candidat. Les résultats seront compilés sur le Procès verbal.

En cas d'admission au CQP, le jury pourra attribuer une mention d'encouragements ou de félicitations.

## 3 Modes d'accès complémentaires



La complémentarité de ces 3 modes d'accès vise à mettre en place un système global d'accès aux CQP.

### 3.1 Règle de dispense

Une dispense est un droit mais pas une obligation.

Elle s'effectue sur demande du candidat qui cherche à faire valoir ses acquis en vue d'accéder au CQP visé.

**La possession, en cours de validité, de diplôme, titre, certificat, BC et UC permet de faire reconnaître, par équivalence, des BC (et donc toutes les UC qui le constituent).**

### 3.2 VAE

La VAE est un droit individuel qui permet à toute personne justifiant d'au moins trois années d'expérience, en rapport direct avec la certification visée, d'obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle (CQP).

Par conséquent, cette voie d'accès au CQP n'est pas adaptée au profil des jeunes en contrat de professionnalisation (sauf exception de parcours personnel).

La VAE peut être complémentaire d'une action de formation certifiante pour obtenir un CQP.

L'ANFA en tant que certificateur est garante de l'accès aux CQP de la branche, elle veille à l'information délivrée aux salariés souhaitant s'engager dans une VAE, gère les recevabilités et organise les jurys de validation.

Le candidat peut bénéficier d'un accompagnement d'une durée maximale de 14 heures.

A l'issue d'un entretien obligatoire, s'appuyant sur le dossier de validation constitué par le candidat, l'appréciation des acquis de l'expérience par le jury permet de délivrer le CQP ou, à défaut, certains de ses BC (et donc toutes les UC qui les constituent) reconnus comme maîtrisés.

En cas d'admission au CQP, le jury pourra attribuer, le cas échéant, une mention d'encouragements ou de félicitations.

Les BC acquis sont valables 5 ans à partir de la date de délibération du jury. En cas de validation partielle du CQP visé, le candidat peut se représenter devant le jury après un délai de 6 mois.

### 3.3 Evaluation certificative

#### 3.3.1 Dans le cadre de la formation continue : évaluation des UC

Un organisme évaluateur par filière RNQSA est habilité par l'ANFA pour concevoir et proposer l'outil d'évaluation des CQP de la filière.

Cet outil d'évaluation habilité doit permettre d'évaluer les UC des CQP de la filière RNQSA :

- En amont d'un parcours de formation, « le positionnement » a une valeur certifiante. Ce positionnement doit permettre d'établir :
  - Les UC non maîtrisées : correspondent à des besoins en formation ;
  - Les UC maîtrisées : valeur certificative de cette évaluation.
- En aval d'une action de formation certifiante, l'évaluation atteste de la maîtrise de l'UC (ou des UC) préparée au cours de cette action. Elle a valeur certificative.

**Une évaluation certificative (positionnement ou post-formation) atteste de la maîtrise des UC.**

**La validation d'une UC est valable pendant 5 ans.**

**In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.**

### **3.3.2 Dans le cadre des contrats de professionnalisation : évaluation des BC**

L'ANFA fournit aux organismes de formation habilités à mettre en œuvre les CQP en alternance, selon le mode d'évaluation de chaque BC envisagé par le référentiel :

- Une grille d'évaluation (mise en situation/ questionnaire/entretien...)

Et/ou

- Une étude de cas nationale.

Pour certains BC, et lorsque le référentiel le précise, l'organisme de formation habilité à mettre en œuvre les CQP en alternance peut être amené à produire l'exercice d'évaluation d'un BC.

**In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.**

### **3.3.3 Dans le cadre des POE : évaluation des BC**

Un organisme évaluateur par filière RNQSA est habilité par l'ANFA pour concevoir et proposer l'outil d'évaluation des CQP de la filière.

Cet outil d'évaluation habilité doit permettre d'évaluer les BC des CQP de la filière RNQSA :

- En amont d'un parcours de formation, « le positionnement » a une valeur certifiante. Ce positionnement doit permettre d'établir :
  - Les BC non maîtrisés : correspondent à des besoins en formation ;
  - Les BC maîtrisés : valeur certificative de cette évaluation.
- En aval d'une action de formation certifiante, l'évaluation atteste de la maîtrise du BC (ou des BC) préparé au cours de cette action. Elle a valeur certificative.

**Une évaluation certificative (positionnement ou post-formation) atteste de la maîtrise des BC.**

**La validation d'un BC est valable pendant 5 ans.**

**In fine, c'est le jury paritaire qui délivre le CQP.**

## **4 Règles de certification énoncées dans chaque référentiel CQP**

Chaque référentiel CQP :

- renvoie aux règles générales de certification ;
- énonce les critères d'évaluation spécifiques des compétences clés appréciés au cours de l'entretien avec narration d'activité.